

<p style="text-align: center;">Compte-rendu Commission Habitats Terrestres Site Natura 2000 du Trégor-Goëlo Jeudi 25 octobre 2012 – Communauté de communes Paimpol Goëlo</p>

Etaient présents :

Xavier LE GAL, Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux
Dominique HALLEUX, Chargé de mission, Conservatoire du littoral
Samuel GAUTIER, Syndicat mixte du Jaudy Guindy Bizien
Loïc GOSSELIN, Garde du littoral, Massif de Penhoat Lancerf
Jacques MANGOLD, Maire de Plouézec
Jean-Jacques COTON, Vice-Président du SCOT Goëlo-Trégor et de la Cdc des 3 Rivières
Pierre SIMON, Adjoint au Maire de Penvénan
Patrice DELORME, Conseiller technique sport jeunesse, Maison du département de Lannion, CG22
Eric POULOUIN, Service Environnement, Cdc Pays Rochois
Jacques BURLLOT, Technicien sport nature, Conseil Général des Côtes d'Armor
Alain GODEST, Eaux et Rivières de Bretagne
Yves LE BIHAN, CCI 22
Hélène FLEURY, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
André FICHANT, Communauté de communes Lanvollon Plouha
Yann FEVRIER, GEOCA
Claude CHIROUX, Bretagne Vivante
Jacques LESCAULT, Association des Petites Iles de France
Dominique CONNAN, Vice Président, Communauté de communes Paimpol-Goëlo
René FEUNTEUN, Communauté de communes des Trois Rivières
Janet STEVENS, VivArmor Nature
Joseph LE BILLER, Maire de Lézardrieux
Michel LE GRAND, Adjoint au Maire de Lézardrieux
Catherine BAUDET, Chambre d'agriculture
Erwan COADOU LE BROZEC, SMEGA
Brigitte ANDRÉ, FAPEL 22
Jean LE MERDY, Adjoint au Maire de Tréguier et Conseiller communautaire Cdc des 3 Rivières
Michel RAOULT, Maire de Plourivo et Vice-président de la Cdc Paimpol-Goëlo
Michel LEDARD, DREAL, Service Patrimoine Naturel
Romain PRADINAS, Bureau d'études TBM
Stéphanie ALLANIOUX, Responsable du Service Espaces Naturels - Cdc Paimpol-Goëlo
Marion BARRÉ, Chargée de mission Natura 2000 - Service Espaces Naturels - Cdc Paimpol-Goëlo
Félicie CAOUS, Assistante administrative – Service Espaces Naturels - Cdc Paimpol-Goëlo

Etaient excusés :

Gaëlle CORVISIER, Chargée de mission GIZC, Pays du Trégor-Goëlo
Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton
Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton
Alexandre LE CORFEC, Syndicat des propriétaires forestiers
Victor BARDON, SCOT du Goëlo-Trégor
Muriel FIANNACCA, FAPEL 22
Julien HOURON, Mairie de Pleubian
Christophe GUEZOU, ONF
Franck DELISLE, VivArmor Nature
Hubert CATROUX, Fédération Départementale de Pêche et des Milieux aquatiques
Brigitte LE SAULNIER, Adjointe au Maire de Paimpol
Roger KERAMBRUN, Maire de Plougrescant
Fanch JESTIN, Maire de Pouldouran
Guillaume RULLIN, ONCFS
Annick JEAN LE LAY, Sous Préfecture de Lannion
Anne GAUTIER, Syndicat des Forêts

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la cartographie des habitats terrestres d'intérêt communautaire
2. Présentation des fiches habitats et espèces de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
3. Calendrier et Questions diverses

J.LE MERDY, président de la commission, accueille les participants présents. Il rappelle le thème de la dernière commission du mardi 26 juin, à savoir la présentation du diagnostic socio-économique. La commission du jour a pour objet la présentation du travail réalisé dans le cadre du diagnostic écologique.

PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS TERRESTRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

R.PRADINAS du bureau d'études Télédétection et Biologie Marine (TBM) présente les résultats de la cartographie des habitats terrestres d'intérêt communautaire, réalisée au cours des mois de septembre à octobre 2010, et d'avril à août 2011. Il s'agit d'une étude commandée par la DREAL, financée par l'État et l'Europe.

Cette cartographie dresse une représentation exhaustive de tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire présents sur l'ensemble du site Natura 2000 du Trégor-Goëlo.

Les habitats d'intérêt communautaire sont définis dans l'annexe I de la Directive « Habitats ». Il s'agit des habitats en danger de disparition, dont l'aire de répartition est réduite, ou présentant un caractère remarquable. Les habitats d'intérêt communautaire sont décrits dans les Cahiers d'Habitats, élaborés par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN).

La présence d'habitats d'intérêt communautaire sur un site justifie la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), comme celle du Trégor-Goëlo comme les prés salés, les marais dunaires, les landes sèches et humides, les lagunes...

Les objectifs de la cartographie réalisée par TBM sont :

- D'élaborer un diagnostic écologique des habitats présents sur la Zone Spéciale de Conservation ;
- De constituer un état de référence des habitats. Cet état de référence permettra d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats, et l'impact des mesures de gestion mises en place ;
- De définir des enjeux, des priorités et des choix de gestion à partir de données chiffrées.

La cartographie a été réalisée à partir de relevés effectués sur l'ensemble du site, selon le cahier des charges du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) et les principes de la phytosociologie. La phytosociologie permet de définir des associations végétales sur lesquelles repose la typologie des habitats d'intérêt communautaire.

L'échelle de terrain et de saisie est au 1/5000^{ème}. Un polygone sur la carte représente au minimum 25 m² sur le terrain. Les relevés de terrain ont aboutis à la numérisation de plus de 5000 polygones, renseignés dans une base de données de Système d'Information Géographique (SIG).

2 800 ha d'habitats ont ainsi été cartographiés, dont 360 ha sont d'intérêt communautaire.

Un rapport a également été rendu, il permet de synthétiser les travaux de cartographie. On y trouve notamment une bioévaluation des habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire une évaluation de la présence et de l'état de conservation des différents habitats.

L'état de conservation des habitats est évalué selon plusieurs critères de dégradation tels que la fréquentation, la rudéralisation, la présence de plantes invasives, les incendies, l'embroussaillage.

Plusieurs questions ont accompagné cette présentation :

C.BAUDET souhaite savoir si les parcelles agricoles ont été cartographiées. R.PRADINAS explique que les parcelles agricoles ont effectivement été cartographiées mais aucune d'entre elles ne présente d'habitat d'intérêt communautaire. Les détails sur les pratiques agricoles sont restreints. C.BAUDET souligne qu'il serait intéressant de mieux connaître ces pratiques.

J. LESCAULT demande si les îles sont comprises dans le diagnostic. R. PRADINAS souligne que la cartographie a également été faite pour les îles.

J.LESCAULT demande si le bâti est représenté sur la carte. R.PRADINAS explique que le bâti a été cartographié en tant qu'espace anthropisé, au même titre que les parkings, les espaces commerciaux et les voiries.

Les remarques du CBNB sur le rapport final de TBM devraient être intégrées prochainement afin de valider le travail. Le rapport sera ensuite téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo. Les données SIG seront transmises à la demande, ainsi que des cartes sur des secteurs précis.

J.LESCAULT demande le coût total de ce travail. Après vérification auprès de la DREAL le montant de l'étude s'élève à 63 388 euros TTC.

PRESENTATION DES FICHES HABITATS ET ESPECES DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

Les fiches « habitats et espèces » sont présentées par Marion BARRÉ. Une fiche a été rédigée pour chaque habitat et espèce des annexes I et II de la Directive Habitats ainsi que pour chaque espèce nicheuse de l'annexe I de la Directive Oiseaux. En raison de leur volume, les fiches habitats et espèces feront l'objet d'un rapport annexe au DOCOB.

Les fiches « habitat » ont été réalisées à partir du rapport de TBM et des cahiers d'habitats du MNHN. Toutes les fiches « habitat » sont rédigées et présentées de la même manière. Sont définis dans chaque fiche : la typologie, la répartition dans le site, les conditions stationnelles, la structure, la physionomie, les espèces caractéristiques, l'écologie, les contacts, les confusions possibles, la dynamique de la végétation, la valeur écologique et biologique, l'état de conservation de l'habitat, les menaces potentielles, les atteintes, les recommandations de gestion.

La Directive « Habitats, Faune, Flore » désigne les espèces d'intérêt communautaire comme étant celle en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques.

Les fiches « espèces » réalisées présentent pour chacune des 15 espèces d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, Grand Rhinolophe, Saumon Atlantique...): les caractéristiques écologiques, la répartition géographique, l'évolution et l'état des populations, la présence de l'espèce sur le site, l'état des populations et les tendances d'évolution des effectifs sur le site, l'intérêt du site pour l'espèce ainsi que l'enjeu de conservation, les menaces potentielles, les propositions de gestion.

Pour rédiger les fiches espèces, M.BARRÉ a rassemblé l'ensemble des données locales fournies par :

- Le Groupe Mammalogique Breton,
- Le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor,
- L'association VivArmor Nature,
- La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques,
- Les gestionnaires des sites du Conservatoire du littoral.

Les cahiers d'habitats du Muséum national d'histoire naturel (MNHN) ont permis de compléter les données générales sur les espèces.

Sur chaque fiche un tableau synthétique permet d'avoir une lecture plus rapide de la situation de l'espèce.

La Directive « Habitats, Faune, Flore » distingue également à l'annexe IV des espèces nécessitant une protection stricte (Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré...). Pour toutes ces espèces, il est nécessaire de poursuivre les inventaires.

Enfin, une liste complémentaire d'espèces remarquables est présentée. Parmi ces espèces, on recense l'Anguille d'Europe, qui n'est pas citée dans la Directive « Habitats, Faune, Flore », mais est cependant une espèce particulièrement menacée faisant l'objet de mesures de gestion à l'échelle européenne. M.LEDARD précise qu'elle est inscrite à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Les espèces nicheuses de l'Annexe I de la Directive Oiseaux font également l'objet d'une fiche détaillée par espèce. Huit espèces nicheuses de l'annexe I de la Directive Oiseaux sont inféodées aux habitats terrestres : l'Aigrette garzette, la Bondrée apivore, le Busard Saint Martin, l'Engoulevent d'Europe, le Faucon pèlerin, la Fauvette pitchou, le Martin-pêcheur d'Europe et le Pic noir.

Les fiches concernant les limicoles et les sternes seront traitées dans la commission habitats de l'estran.

Pour la suite, le travail de diagnostic écologique sera croisé avec le diagnostic socio-économique afin de hiérarchiser les enjeux de conservation.

En découleront des objectifs de développement durable qui permettront de définir les actions à inscrire dans le DOCOB. Le travail sur les mesures de gestion débutera en 2013 en partenariat avec les acteurs du site. Le diagnostic devrait être validé lors du prochain COPIL, sans doute début 2013.

Les acteurs sont invités à relire les différents documents de travail et à faire remonter leurs remarques auprès de M.BARRÉ, en charge de la rédaction du DOCOB.

CALENDRIER ET QUESTIONS DIVERSES

D.HALLEUX tient à féliciter le bureau d'études pour la qualité du travail réalisé, la cartographie est un document très précis qui permettra de comparer les évolutions des milieux dans l'avenir.

C.BAUDET, absente à la dernière commission, souhaite apporter une remarque concernant la fiche agriculture du diagnostic socio-économique. En effet, elle pense que l'écriture de la fiche pose problème car les impacts énoncés sont des constats généralistes. Au nom des agriculteurs, elle a du mal à admettre ce genre de constat car aujourd'hui les exploitations doivent répondre à des critères de traçabilité et de certification.

M.RAOULT et S.ALLANIOUX expliquent que le DOCOB rend compte des impacts négatifs et positifs dans leur globalité même si on sait que localement beaucoup de choses sont mises en place pour réduire les impacts négatifs de l'agriculture.

X.LE GAL évoque les impacts de l'eutrophisation sur les habitats d'intérêt communautaire, notamment dans l'anse du Lédano, qui fait l'objet d'un suivi par le CEVA en ce qui concerne les marées vertes. Il s'interroge sur l'impact de l'eutrophisation sur les communautés végétales en contact.

R.PRADINAS explique qu'il serait intéressant de mener un suivi sur ces habitats. L'eutrophisation peut être caractérisée par une présence accrue de la soude maritime, une diminution de la superficie occupée par les salicornes (à moins que cela ne soit dû à la dynamique sédimentaire).

Des suivis pourraient être mis en place dans l'anse de Lanros où l'eutrophisation peut se caractériser par une présence accrue de l'Aster maritime et de la Soude maritime. Les landes pourraient également faire l'objet de suivis de végétation, afin de mesurer les effets du pâturage et de la coupe des pins sur la bruyère.

J.STEVENS s'inquiète de l'état de conservation des landes, en mauvais état de conservation pour la moitié de la superficie. Elle souhaiterait connaître les types de suivis qui pourraient être mis en place.

M. BARRÉ souligne qu'une réflexion est menée pour travailler sur les indicateurs de suivis, et mettre en place des protocoles sur les habitats à plus fort enjeu (dunes, landes notamment).

Concernant le calendrier, une commission habitats de l'estran aura lieu début décembre afin de présenter la cartographie des habitats intertidaux et de présenter les fiches espèces et habitats liées à l'estran.

En conclusion, J.LE MERDY et M. RAOULT remercient vivement les associations et les bénévoles qui ont accepté de transmettre les données en leur possession sur le secteur du Trégor-Goëlo, sans quoi ce travail sur la connaissance des espèces aurait été incomplet.